

Fiscalité - Les droits d'auteur sont des revenus mobiliers

L'impôt sur les revenus de droit d'auteur est retenu à la source par les débiteurs de droits (éditeurs, Assuocopie...) sous forme d'un **précompte mobilier** de 15% calculé après déduction de **frais forfaitaires dégressifs**.

Ces revenus doivent **obligatoirement** être indiqués dans la déclaration fiscale.

La base du calcul de l'impôt est la **somme totale** des droits perçus de votre éditeur et d'Assuocopie.

Frais forfaitaires

Tranches des revenus pour le calcul des frais

| Revenus 2019 [imposition 2020] | Frais forfaitaires |
|-----------------------------------|--------------------|
| 0 € à 16 320 € | 50 % |
| 16 320 € à 32 640 € | 25 % |
| 32 640 € à 61 200 € | 0 % |

Exemple – Pour des revenus bruts de 17 000 €

Le revenu imposable net s'élève à 8 670 €
(17 000 € - 8 330 € de frais selon le système dégressif :
16 320 € - 50% de frais + 680 € - 25% de frais)

L'impôt (sous forme de précompte mobilier)
est de 1 305 € (8 670 € x 15%)

Rubriques IPP à compléter

| D. REVENUS DE LA CESSION OU DE LA CONCESSION DE DROITS D'AUTEUR, DE DROITS VOISINS ET DE LICENCES LEGALES ET OBLIGATOIRES. | |
|--|---------|
| 1. Revenus (bruts) : | 1117-47 |
| 2. Frais (réels ou forfaitaires) : | 1118-46 |
| 3. Précompte mobilier : | 1119-45 |

Les droits d'auteur supérieurs à 61 200 €

sont considérés comme des revenus professionnels.
Le précompte mobilier est cependant retenu à la source et
tiendra lieu d'avance sur impôt.

Société de gestion collective
des droits des **Auteurs**
Scolaires, Scientifiques et Universitaires



Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 - Ottignies-LLN



+32 (0) 10 400 426



info@assuocopie.be

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Sara Quévy - Administration des dossiers
des membres (accueil nouveaux membres
et mises à jour des bibliographies)
sara.quevy@assuocopie.be

Aurore Destrée - Suivi des dossiers juridiques
et législatifs, coordination et développement
du secteur « auteurs scientifiques »
aurore.destree@assuocopie.be

Marie-Michèle Montée - Direction,
représentation à Repobel et à Auvibel,
coordination et développement du secteur
« auteurs scolaires »
mm.montee@assuocopie.be

www.assuocopie.be

Édit. resp. – MM Montée/Assuocopie - Rue Charles Dubois 4/003 B 1342 – Ottignies-LLN
Crédits photo : stockfresh_447400_goldfish_ALEXSTAR

Droits 2019 Décompte annuel



Assuocopie, la gestion collective de vos droits d'auteur



Merci de faire confiance à Assucopie pour la gestion de vos droits

- **Droit de reprographie** : licence légale autorisant la photocopie d'extraits d'œuvres dans le cadre professionnel.
- **Droit à rémunération à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique** (copie et communication d'œuvres).
- **Droit de copie privée** : licence légale autorisant la copie d'œuvres par une personne physique pour un usage privé.
- **Droit de prêt public** : licence légale liée aux prêts d'œuvres dans les bibliothèques publiques.

Assucopie calcule, par type de droits, une « répartition principale » qui concerne l'année de référence x-1 [par exemple 2018/01 concerne les droits de reprographie de 2017], des « répartitions complémentaires » pour les nouveaux membres, des « répartitions de liquidation de réserve » et une répartition de régularisation pour les membres ayant modifiés des données antérieures déjà prises en compte dans une répartition.

Diminution des droits

Est-ce que les paiements de cette année combleront la diminution des droits ?

Malheureusement non... La diminution des droits de copie est due à une modification des tarifs de redevance de Repobel votée par le gouvernement belge fin 2016.

Les droits étiquetés 2018/XX sont ceux non payés en 2018.

La baisse des droits à partir de l'année de référence 2017 est estimée à 35%.

Toutes les sociétés de gestion sont impactées.

Il n'y aura pas de hausse des droits tant que le gouvernement belge n'aura pas voté une augmentation des redevances de Repobel et d'Auvibel.

Assucopie perçoit en votre nom les droits liés aux licences légales.

Les licences légales sont des autorisations de reproduire et/ou de communiquer des œuvres protégées accordées par le législateur (et non par l'auteur) sous certaines conditions. Puisque le législateur s'est substitué à l'auteur pour exercer ce droit, il est prévu une rémunération pour les titulaires de droits collectée par **Reprobel** et par **Auvibel** sous la forme de redevances.

Les droits payés en 2019 comprennent les droits en attente de perception de 2018.

Devenez associé en acquérant une part sociale de 25 €

Assucopie poursuit une finalité coopérative, celle de percevoir et de répartir les droits collectifs des auteurs du monde éducatif et scientifique.

Tout auteur ayant confié la gestion de ses droits à Assucopie a l'opportunité d'être associé-coopérateur et de devenir acteur de la gestion de ses droits.

Être associé d'Assucopie, c'est...

- Participer à l'Assemblée générale ordinaire et avoir un droit de regard sur les comptes de la société ;
- Délibérer et voter toute modification des Statuts et du Règlement de répartition ;
- Avoir le droit de parole lors des assemblées et influencer les politiques de la société.

**Vous êtes intéressé.e ?
assucopie@assucopie.be**

Pourquoi est-il essentiel de mettre à jour annuellement votre bibliographie ?

Les données bibliographiques sont le cœur d'Assucopie. Elles servent non seulement à la **répartition** des droits mais également à la **perception** de ceux-ci.

Grâce à elles, Assucopie peut **calculer les droits** qui vous reviennent.

- Plus vous êtes complet et régulier dans les mises à jour et plus vous percevez de droits.

Grâce à elles, Assucopie peut **revendiquer des droits** auprès de Repobel et d'Auvibel.

- En 2020, Assucopie devra communiquer les œuvres qu'elle représente (nombre d'auteurs, nombre d'œuvres et nombre de pages).
- Aussi, nous vous invitons à détailler *toutes* vos publications (livres, articles de revue, articles de presse, syllabus, photos, illustrations...), les rééditions et réimpressions, les différentes versions (papier, numérique...).

Plus Assucopie représente d'auteurs, plus elle représente d'œuvres ! Plus sa représentativité à Repobel et à Auvibel est importante, plus elle perçoit de droits.

Votre collaboration est précieuse...

Si vous connaissez des auteurs d'œuvres éducatives, pédagogiques ou scientifiques, invitez-les à nous rejoindre.

Assucopie met 20% des droits répartis en réserve. Vos droits ne sont donc pas impactés par les nouveaux membres.